AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20250918-2025_09_097-DE en date du 23/09/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_09_097

<u>DEPARTEMENT DE LA SARTHE</u> Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 35 - Procurations : 6 Rappel des dates : Convocation Générale : 11/09/2025 - Affichage : 11/09/2025

Le dix-huit septembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Montfort Le Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excuse
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 18.09.25	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	DOUYERE Olivier	x		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	x		
	FROGER André	x		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 16.09.25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	х		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	х		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	х		
	GODEFROY Vincent	x		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			Х
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	x		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	х		
	PLAIS Mickaël			х
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 18.09.25	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	х		
	DE GALARD Gilles	х		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	х		
	LEVASSEUR Christelle	х		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	х		
	GADEMER Catherine	x		
	CHRISTIANY Damien	x		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	x		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	х		
	LATIMIER Martial	x		
	MIGNOT Claude			x
	COURTABESSIS Alain		Pourvoir donné à Martial LATIMIER - 16.09.25	
	PENNETIER Stéphane			x
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	х		
	TERTRE Charly	x		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	х		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	х		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir donné à Jean-Claude LECOMTE - 18.09.25	
	LECOMTE Jean-Claude	х		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	x		
	MATHÉ Céline		Pouvoir donné à Jean-Michel ROYER - 17.09.25	
TRESSON	BUIN Chantal	x		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	х		
	BARRAIS Vincent	х		

Madame Claudia DUGAST est élue secrétaire de séance.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20250918-2025_09_097-DE en date du 23/09/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025 09 097

Objet : Décision Modificative n°2 au budget annexe REOM Délibération n° 2025-097

Nous devons ajuster notre prévision budgétaire suite à l'augmentation des effacements des dettes sur le budget REOM et à la reprise sur provision pour créances douteuses.

Le Conseil communautaire.

Vu le rapport présenté par le Vice Président en charge des Finances, de la prospective et de la stratégie territoriale.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe REOM de l'exercice 2025, telle que présentée cidessous.

Budget annexe REOM 2025	Désignation, montants et imputation budg étaire							
			Comptes Dépenses		Comptes Recettes			
Décision Modificative n° 2 du 18 septembre 2025	MONTANT BP	Article	Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés		
1. FONCTIONNEMENT								
Créances éteintes		6542-072		11 000.00 €				
Titres annulés sur exercices antérieurs		673-072		1 000.00 €				
Dotation aux provisions créances douteuses	3 000.00 €	6817-072	- 1 190.00 €					
Reprise sur provisions créances douteuses		7817-072				10 810.00 €		
	Total		- 1 190.00 €	12 000.00 €	- €	10 810.00 €		
			10 810.00 €		10 810.00 €			

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 23 septembre 2025, Le Président, André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.